

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

COMPTE-RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Stéphanie MARQUES a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Le rapport a été joint à la présente convocation.

Il est proposé, conformément à ce qui avait été prévu lors du débat des orientations budgétaires, de ne pas augmenter les taux communaux des 3 taxes en 2015 comme indiqué ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 25,43 %
- Foncier bâti : 31,90 %
- Foncier non bâti : 65,50 %

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le taux est également maintenu, restant ainsi fixé à 10%.

Adopté à la majorité (24 voix pour et 9 contre : Mme COTTEREAU – Mme DEWAELE – M. JOLIVET – M. GIRAUDET – Mme BACHELIER – M. AUGUGLIARO - M. de REDON – M. GABILLAS – Mme VACHER).

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Les documents des budgets principal et annexes : eau, assainissement, Immobilier d'entreprises, lotissement site Romo 1 ont été joints à la présente convocation.

Les éléments ci-dessous ont été débattus lors des orientations budgétaires du 23 février 2015 et de la commission des finances du 3 avril 2015.

BUDGET PRINCIPAL

Les éléments essentiels de ce budget sont :

- La poursuite des programmes d'équipements
- Pas d'augmentation du taux des 3 taxes
- Pas d'augmentation du taux de la TEOM.

Le montant prévu des dépenses d'équipements est estimé à 6 923 541 euros (hors reports) et le montant prévu des dépenses réelles de fonctionnement est estimé à 25 280 333 euros.

Mme COTTEREAU, Mme DEWAELE, M. JOLIVET, M. GIRAUDET, Mme BACHELIER, et M. de REDON quittent la salle lors de la discussion du budget principal et avant son vote.

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 contre : M. GABILLAS – Mme VACHER).

BUDGET ANNEXE EAU

Ce budget s'élève à 3 006 312 euros en investissement et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 596 032 euros. La surtaxe communale reste fixée à 0,33 €/m³.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En investissement 981 098 euros sont prévus et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 655 663 euros. La redevance d'assainissement reste fixée à 0,583 €/m³.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Ce budget s'élève à 288 865 euros en investissement et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 107 125 euros.

Adopté à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT ROMO 1

Ce budget s'élève en investissement à 1 157 597 euros et la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 159 497 euros.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Les projets sont joints à la présente convocation.

En raison de l'annualité du budget, nous reconduisons les conventions et leurs annexes avec les associations.

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 contre : M. GABILLAS – Mme VACHER).

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE AUX DIFFERENTS SYNDICATS AINSI QU'AUX BUDGETS ANNEXES

Le rapport a été joint à la présente convocation.

Pour le budget 2015, il a été proposé les participations suivantes :

- **Centre Communal d'Action Sociale : 700 000,00 euros**
- **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre : 18 364,94 euros**
- **Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : 10 549,98 euros.**

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 contre : M. GABILLAS – Mme VACHER).

PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE EN 2015 : SOUTIEN FINANCIER

Afin de soutenir les actions culturelles et touristiques programmées en 2015, il a été proposé d'accorder une subvention au financement des événements suivants : "Trompes de Chasse", portées par la Fédération Internationale des Trompes de Chasse pour 8 000 euros, "Marignan 1515/2015", porté par l'association Romorantin Ville Rêvée de Léonard de Vinci pour 20 000 euros.

Adopté à décide à la majorité (25 voix pour et 1 abstention : M. CORDONNIER).

3F – S.A. JACQUES GABRIEL – OPERATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS DITS "LE BATEAU LAVOIR"

PARTICIPATION FINANCIERE

Le rapport a été joint à la présente convocation.

Lors de sa séance du 18 avril 2014, le Conseil Municipal avait entériné l'attribution d'une subvention de 130 000 € à la société Jacques Gabriel pour la réalisation de 8 logements dits "le bateau lavoir" sur le site de Romo 1. Il a été proposé de maintenir ce montant mais de le répartir sur 4 exercices budgétaires 2014 (50 000 €), 2015 (30 000 €), 2016 (30 000 €) et 2017 (20 000 €) au lieu des 3 exercices budgétaires prévus (2014, 2015 et 2016).

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 contre : M. GABILLAS et Mme VACHER).

GARANTIE D'EMPRUNT

Le rapport, la demande de garantie, le projet de délibération, la convention et le contrat de prêt ont été joints à la présente convocation.

La Société Anonyme d'H.L.M – de Loir et Cher 3F « JACQUES GABRIEL » a demandé à la commune la garantie à 50 %, du prêt n° 20654, à hauteur de 732 501 euros, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour la construction de 8 logements dits "Le Bateau Lavoir" (logements PLUS et PLAI).

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 contre : M. GABILLAS et Mme VACHER).

CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL

Le rapport sur le choix du mode de gestion du camping municipal a été joint à la présente convocation.

La commune a conclu, fin 2014, un contrat de délégation de service public avec la société FRERY pour la gestion du camping municipal, d'une durée initiale d'un an qui prendra fin le 31 décembre 2015. Il convient donc que la ville se positionne sur le choix du mode de gestion du service public du camping municipal.

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions : M. GABILLAS et Mme VACHER).

S.E.M. TERRITOIRES DEVELOPPEMENT :

VALIDATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Le rapport ainsi que le projet de pacte ont été joints à la présente convocation.

Les actionnaires de la Société d'Economie Mixte Territoires Développement proposent de conclure un Pacte définissant les règles essentielles qu'ils entendent voir appliquer dans la "Société" en plus des règles prévues par les statuts. Ce pacte a pour objet de déterminer le champ d'intervention de la "Société" dans le cadre du plan d'affaires prévisionnel, de fixer les règles d'engagement et de désengagement des opérations d'investissement, de préciser les règles de suivi du plan d'affaires, du budget et du patrimoine de la "Société", de fixer les normes relatives au niveau des capitaux propres et à la rémunération des "Actionnaires", et d'établir les règles et les conditions de cession des titres et de sortie de la "Société".

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions : M. GABILLAS et Mme VACHER).

NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

Le rapport a été joint à la présente convocation.

Territoires Développement nous informe que notre Ville ne bénéficie plus d'un poste d'administrateur à part entière au Conseil d'Administration. En effet ce poste d'administrateur devra être partagé, au sein de l'assemblée spéciale avec la Communauté du Pays de Vendôme. Il est donc demandé :

- de nommer un représentant au sein de l'assemblée spéciale
- de l'autoriser à accepter, le cas échéant, les fonctions de Président de l'Assemblée spéciale
- de l'autoriser à accepter, le cas échéant, les fonctions d'administrateur représentant l'assemblée spéciale, au sein du Conseil d'administration.

M. LORGEUX Jeanny propose sa candidature en tant que représentant au sein de l'assemblée spéciale.

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions : M. GABILLAS et Mme VACHER).

AVIS SUR LA MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur la future carte scolaire pour 2015/2016 qui prévoit la régularisation de l'ouverture provisoire de la 8ème classe ordinaire à l'école élémentaire Emile Martin, l'ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école primaire Saint-Marc et l'attribution de décharge supplémentaire (9 classes) à l'école élémentaire Emile Martin.

Un avis favorable est adopté à l'unanimité.

SERVICE JEUNESSE - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : CONVENTION AVEC LA C.A.F.

Une convention est proposée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les accueils de jeunes et pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2017.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT ErDF

Les projets de renouvellement, d'extension ou d'amélioration des réseaux électriques Haute et basse tension nécessitent l'établissement de conventions de servitude avec ErDF pour le passage d'ouvrages de distribution publique d'énergie. Est ainsi concernée la parcelle cadastrée section CE n° 95 pour l'augmentation de puissance demandée par les entreprises de la rue de Plaisance.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA BASE AERIENNE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE

Une convention d'utilisation de la piscine par les militaires de la Base Aérienne avait été conclue pour les années précédentes pour trois ans. Elle est renouvelée pour la même durée. Il est prévu l'acquisition par le Détachement Air de lots de 5 cartes d'abonnement adultes au prix de 85 € (le lot) afin d'acquitter l'entrée du personnel ainsi que, si besoin est, la location de ligne d'eau au prix de 10 € l'heure.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR DU LOIR-ET-CHER

La convention, adoptée en 2010, a été reconduite en 2012. Il est proposé de la renouvelée pour deux ans dans les mêmes conditions, et d'y ajouter l'accès à la piscine et à la patinoire pour les personnes en situation de précarité, suivies par une structure sociale.

Adopté à l'unanimité.

REGIE DES CANTINES SCOLAIRES/ACCUEIL-GARDERIES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR TITULAIRE

A la suite d'un contrôle de régie, opéré par la Trésorerie de Romorantin-Lanthenay, il a été constaté que six cartes à 27 euros, donc d'une valeur totale de 162 euros, manquaient dans la régie cantines scolaires/accueil-garderies dans les écoles maternelles et primaires, sur l'exercice 2014. Ceci conduit naturellement à la mise en débet du régisseur titulaire. Aussi et à la demande de l'intéressé, il est proposé d'exonérer, à titre exceptionnel, le régisseur titulaire du versement de la somme correspondante.

Adopté à l'unanimité.

REMISE GRACIEUSE D'UNE PENALITE CONCERNANT UNE TAXE D'URBANISME

Il est proposé d'accorder la remise gracieuse de la pénalité suivante, qui a reçu un avis favorable de la Trésorerie de Blois-agglomération qui gère l'encaissement des taxes d'urbanisme dans le département concernant le PC n° 19412R0020, pour la somme de 108,36 euros (M. TEVANIAN Samuel).

Adopté à l'unanimité.

CLASSES DE NEIGE, DE MER, DE DECOUVERTE : PARTICIPATION RECLAMEE AUX FAMILLES

Les classes de neige, de mer, de découverte sont désormais déléguées au Centre de Loisirs, mais financées en grande partie par la municipalité pour les élèves habitant à Romorantin-Lanthenay. S'agissant des enfants dits "hors communes", les familles devront s'acquitter d'une contribution qui correspondra au coût de revient réel du séjour (tarif plein).

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le rapport a été joint à la présente convocation.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la création d'1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à 21/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2015 ; ainsi que 2 postes d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet et 1 poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet en filière culturelle, 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet en filière technique, 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet et 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet en filière sociale pour la procédure d'avancement de grades, pour l'année 2015, avec effet du 01.07.2015. De même, il sera procédé au recrutement de 10 jeunes pendant les congés scolaires et universitaires, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers (5 postes d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet et 5 postes d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps complet).

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions : M. GABILLAS et Mme VACHER).

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le rapport a été joint à la présente convocation.

Compte tenu des nouvelles dispositions, il convient de rapporter les délibérations des 26 septembre 1994 et 18 décembre 2003 et de fixer la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction.

EMPLOIS	SITUATION DU LOGEMENT	COMPOSITION DU LOGEMENT
Gardien des serres	72 faubourg d'Orléans	Maison d'habitation 7 pièces principales + garage
Gardien du square Ferdinand Buisson	3 faubourg Saint Roch	Maison d'habitation 3 pièces principales + garage
Concierge de l'Hôtel de Ville	4 mail des Platanes	Maison d'habitation 4 pièces principales + cave
Concierge du Centre Administratif	32 place de la Paix	Maison d'habitation 4 pièces principales + garage + cave
Gardien salle des fêtes de Lanthenay	28 avenue de Paris	Maison d'habitation 4 pièces principales + garage
Gardien gymnase Ladoumègue	13 avenue de Paris	Maison d'habitation 4 pièces principales + garage

Je vous propose d'attribuer ces logements pour nécessité absolue de service. Ils seront consentis à titre gratuit. Les locataires supporteront toutes les charges afférentes au logement qu'ils occupent, et ce à compter du 1^{er} septembre 2015.

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions : M. GABILLAS et Mme VACHER).

MEDIATHEQUE : REMUNERATION DE CINQ INTERVENANTS

Le rapport a été joint à la présente convocation.

Il est proposé les prestations suivantes :

- le samedi 18 avril 2015, "Musique à l'étage". La vacation sera assurée par M. François BONNET, luthiste, pour un montant de 150 euros nets ;
- le vendredi 22 mai 2015, une rencontre avec les élèves de CP (3 classes dans le cadre du prix "ROMO't'à mot". La vacation sera assurée par Mme Marie-France CHEVRON, auteure, pour un montant de 375 euros nets ;
- le jeudi 10 décembre 2015, un concert "Beethoven et Schubert" à l'Auditorium. La vacation sera assurée par :
 - ◆ M. Charles TOBERMANN, conférencier, pour un montant de 200 euros nets,
 - ◆ Mme Sylvie DUPONT, violoniste, pour un montant de 200 euros nets,
 - ◆ M. Jean-François BOUVERY, pianiste, pour un montant de 200 euros nets.

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions : M. GABILLAS et Mme VACHER).

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Le rapport a été joint à la présente convocation.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3-1^{er} de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui passerait ainsi de 18 h à 24/35^{ème}, à compter du 20 avril 2015 jusqu'au terme de son contrat, soit le 30 septembre 2015. Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien au service scolaire (groupe scolaire de Saint-Marc).

Adopté à la majorité (24 voix pour et 2 abstentions : M. GABILLAS et Mme VACHER).